

Droit sportif CTC BAZ

suite à la sortie de FURDENHEIM

I. HISTORIQUE

2016-2017 : CTC Furdenheim/Holtzheim : Furdenheim/Holtzheim
2017-2018 : CTC BAZ (créée pour 2 ans) : Furdenheim/ Holtzheim / Eckbolsheim / Wolfisheim
2018-2019 : CTC BAZ (2ème année sortie de Wolfisheim) : Furdenheim/ Holtzheim / Eckbolsheim
2019-2020 : CTC BAZ (Renouvellement pour 2 ans) Furdenheim/ Holtzheim / Eckbolsheim.
2020/2021 : CTC BAZ* (sortie de Furdenheim) : Holtzheim / Eckbolsheim

* En cours de renommage : Furdenheim a demandé de retirer le A de Ackerland.

II. EXPOSE DE LA SITUATION

En théorie, ce sont les clubs porteurs qui ont les droits sportifs. Cependant, en catégorie « jeunes », jusqu'à aujourd'hui, la commission sportive laissait le choix aux clubs de la CTC d'être porteur de l'équipe (cette situation ne s'étant pas encore présentée). Aucun contrôle n'était fait et la demande de changement de droit sportif n'était pas gérée par la CS jeunes comme en séniors ou au niveau FFBB.

Dans le cas de la CTC BAZ que Furdenheim souhaite quitter, les trois clubs la composant se disputent les droits sportifs.

III. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES DROITS SPORTIFS

Ces propositions sont faites sur la base de l'antériorité des engagements en club porteur (synonyme des droits sportifs).

Antériorité des engagements d'équipes en Ligue :

A. U13M :

- 2014/2015 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- 2015/2016 : Pas d'équipe.
- 2016/2017 : Pas d'équipe.
- 2017/2018 : CTC BAZ porteur de l'équipe HOLTZHEIM
- 2018/2019 : CTC BAZ porteur de l'équipe HOLTZHEIM
- 2019/2020 : CTC BAZ porteur de l'équipe HOLTZHEIM

Proposition droit sportif HOLTZHEIM.

B. U15M :

- 2014/2015 : Pas d'équipe.
- 2015/2016 : HOLTZHEIM et ECKBOLSHEIM les deux équipes en nom propre.
- 2016/2017 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- **Transfère des droits sportifs de ECKBOLSHEIM vers FURDENHEIM pour engager l'équipe en club porteur.**
- 2017/2018 : CTC BAZ porteur de l'équipe FURDENHEIM
- 2018/2019 : CTC BAZ porteur de l'équipe FURDENHEIM
- 2019/2020 : CTC BAZ porteur de l'équipe FURDENHEIM

Proposition droit sportif FURDENHEIM.

C. U17M :

- 2014/2015 : FURDENHEIM en nom propre.
- 2015/2016 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- 2016/2017 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- 2017/2018 : Pas d'équipe en Ligue descente sportive de ECKBOLSHEIM en département (Engagement dans le championnat inter-régional).
- 2018/2019 : CTC BAZ porteur de l'équipe ECKBOLSHEIM
- 2019/2020 : CTC BAZ porteur de l'équipe ECKBOLSHEIM

Proposition droit sportif ECKBOLSHEIM.

D. U20M :

- 2014/2015 : Pas d'équipe.
- 2015/2016 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- 2016/2017 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- 2017/2018 : ECKBOLSHEIM en nom propre.
- **Transfère des droits sportifs de ECKBOLSHEIM vers HOLTZHEIM pour engager l'équipe en club porteur.**
- 2018/2019 : CTC BAZ porteur de l'équipe HOLTZHEIM
- 2019/2020 : CTC BAZ porteur de l'équipe HOLTZHEIM

Proposition droit sportif HOLTZHEIM.

IV. MISE EN PLACE D'UN SUIVI DES DROITS SPORTIFS AVEC PROCEDURE DE DEMANDE DE CHANGEMENTS DE DROIT SPORTIFS

Appliquer la procédure dès le début de la saison 2020/2021 en :

- Demandant au CTC d'indiquer les droits sportifs à la Ligue, sans accord entre clubs appliquer la même démarche que pour la CTC BAZ (décision de la Ligue à l'antériorité).
- Figurer les droits sportifs et contrôler que le club qui engage son équipe en club porteur à bien les droits sportifs.

Proposition de mise en place de la procédure de contrôles des droits sportifs en jeunes.